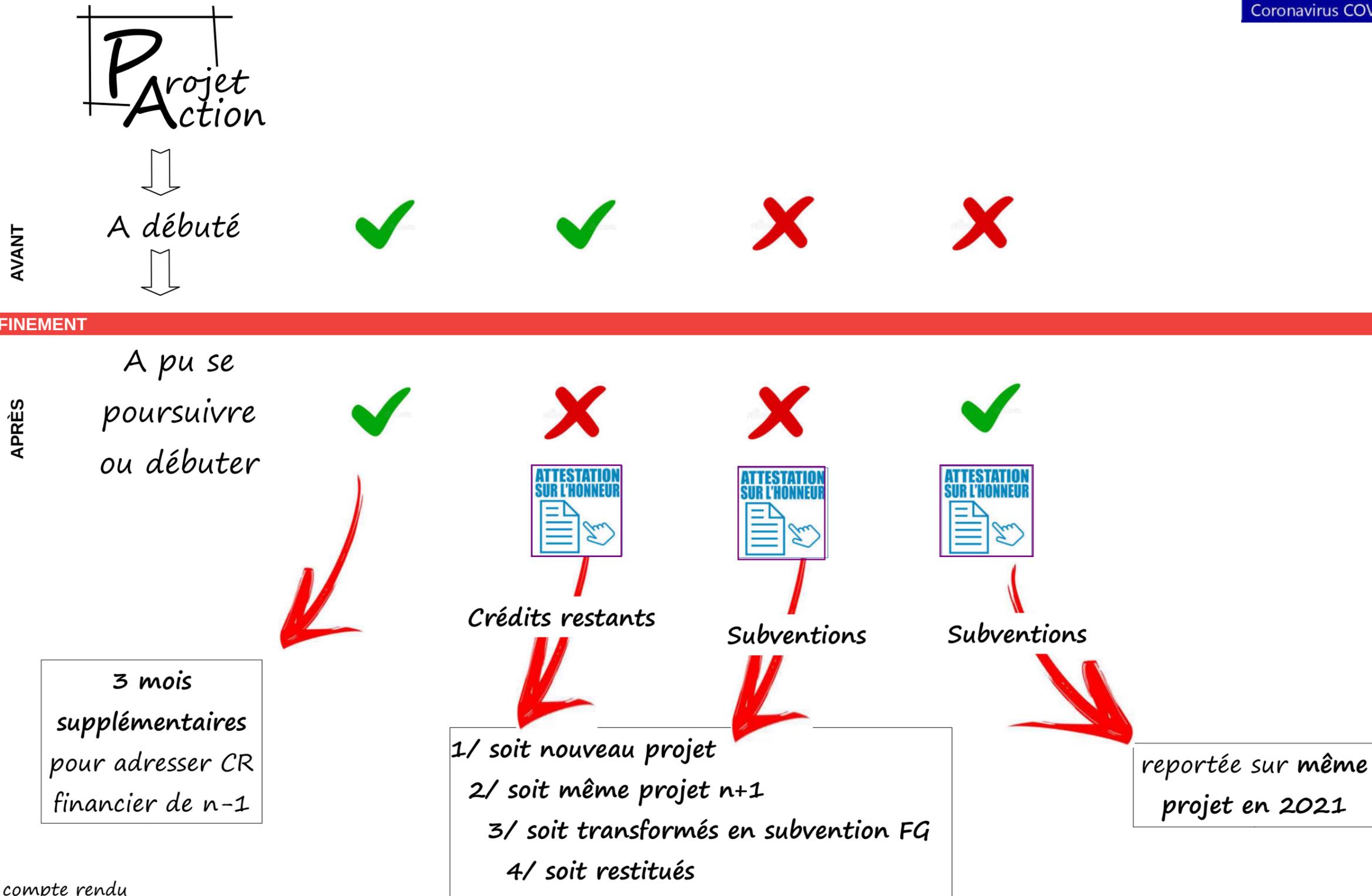


Mesures d'adaptation des règles liées aux subventions attribuées par l'État aux associations pendant la crise sanitaire (circulaire n°6166/sg du 6 mai 2020)



CR : compte rendu

FG : fonctionnement global

n-1 : 2019

n+1 : 2021



Étude des demandes au cas par cas.

Décision officielle de l'autorité qui a attribué la subvention